

Installation septique

Le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.8) interdit le rejet dans l'environnement des eaux usées d'une résidence isolée, sauf si ces eaux ont reçu un traitement approprié. Les eaux non traitées constituent un contaminant au sens de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Pour éviter d'enfreindre la réglementation, vérifiez la conformité de votre équipement et assurez-vous que son entretien est adéquat.

Le propriétaire est responsable d'assurer le bon fonctionnement et l'entretien de son installation septique, pour cela il doit :

- Assurer une vidange régulière (2 ou 4 ans);
- Nettoyer le préfiltre;
- Vérifier l'étanchéité des couverts;
- Vérifier la pompe de relevage;
- Ne pas ajouter de bactéries directement dans l'installation;

Comment détecter un problème :

- Présence d'une odeur suspecte;
- Gazon spongieux ou plus vert à la surface du champ d'épuration;
- Liquide gris ou noir qui apparaît à la surface du terrain;
- Niveau élevé dans la fosse ou refoulement autour des couvercles;
- Eaux usées qui ne s'évacuent pas très bien;
- Contamination du puits;

Une installation septique non conforme, defectueuse, mal entretenue ou dont la capacité est inférieure aux besoins, laisse s'échapper beaucoup de phosphore dans l'environnement. Les algues bleu-vert (cyanobactéries) se développent particulièrement en présence accrue de phosphore dans l'eau.



Éviter de jeter dans les tuyaux d'évacuation des substances qui ne se décomposent pas ou très lentement :

- Détergents corrosifs (ex : Javel);
- Savons antibactériens et autres désinfectants;
- Huiles, graisses, peintures et solvants;

- Couches jetables, tampons, mouchoirs et essuie-tout;
- Médicaments et antibiotiques;
- Nourriture et compost;
- Cheveux;
- Filtres à cigarette;

Les produits chimiques envoyés en trop grande quantité dans une installation septique détruisent les bactéries et les empêchent de faire leur travail.

Bonnes pratiques :

- Privilégier l'utilisation de produits ménagers biodégradables et sans phosphates;
- Installer des robinets économiseurs d'eau et espacer les moments de forte consommation (lavage, douches, vaisselle) pour diminuer la vitesse de circulation de l'eau dans la fosse et permettre la séparation des boues et de l'écume;
- Éviter de saturer la zone de traitement avec de l'eau en détournant les gouttières;
- Éviter de planter autre chose que des herbacées sur la zone de traitement;
- Laisser la zone de traitement libre de tout aménagement (piscine, cabanon, circulation avec un véhicule);

Un sol compacté ou saturé en eau contient moins d'air, ce qui ralentit l'action des microorganismes épurateurs.



Cette capsule informative est réalisée par l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent. Vous avez des questions sur l'eau? N'hésitez pas à vous référer à nous! <https://obv.nordestbsl.org/>